

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Myriam Lamoureux

<https://www.cadre21.org/membres/f9dec36ca7ebabaf71e72801>

Date d'obtention : 2021-02-26 19:58:58



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord accueillir et rencontrer l'auteur du signalement et la victime ainsi que les personnes impliquées le plus rapidement possible.

Par la suite, à l'aide de la grille d'évaluation, on doit compléter les réponses afin de déterminer l'amorce, la nature, l'intention ainsi que l'étendue de la situation, le tout sur un ton rassurant.

Il faut valider les informations reçues auprès des personnes impliquées ainsi que des témoins. Le tout en prenant soin de leur nommer de garder les informations confidentielles afin de conserver la vie privée de la victime.

S'assurer que les actes sont de natures impulsives sinon référer immédiatement la situation au service de police (actes malveillants).

Si la situation implique de la pornographie juvénile, confisquer les appareils électroniques.

Une fois les interventions complétées, communiquer avec le service de police.

Communiquer avec les parents des élèves concernés pour leur faire part des démarches.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les victimes envoient de façon impulsives des photos d'elles-mêmes, en ne pensant pas aux répercussions possibles.

Dans toutes les mises en situation, je dois me questionner sur l'amorce, la nature, l'intention et l'étendue de la situation. Je dois donc me référer à la grille d'évaluation et à la trousse.

Si les élèves collaborent dans le processus, nous devons faire la référence au service de police, à la fin de l'intervention.

Il faut également être attentif, si le tout ne concerne pas de la pornographie juvénile. Nous devons nous fier à nos règlements d'établissement, comme dans la mise en scène de la photo du maillot de bain.

En dernier recours, lorsque nous analysons qu'il y a des actes malveillants, nous devons référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Garder la confidentialité ainsi que la vie privée de la victime si la photo se partage sur les réseaux sociaux semble être, pour moi, une intervention délicate. Le fait d'agir rapidement est sans aucun doute primordial mais malheureusement parfois irréaliste dans certains milieux. La propagation se fait très rapidement sur les réseaux sociaux.

L'annonce aux parents est également une étape fragile. Annoncer à un parent que son enfant envoie des photos nues est toujours un sujet délicat.